



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

**Présents** : Jacques BARTHES, Eloïse ZAFRA, Guy POUS, Marie BORRUSO, Raymond CALVET, Eliane FOURCADE, Raynald VILLAIN  
**Absents** : Arnaud BISSIERE, Jean-Michel CASES, Laurence ROUSSELIN, Nathaniel PACHET,  
**Procurations** : /  
**Secrétaire de séance** : Eliane FOURCADE

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2018

- Modernisation du recouvrement des produits par mise en place du titre payable par internet (TIPI) et du prélèvement automatique
- Tarif eau assainissement
- Tarif gites

### Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 04 septembre 2018 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les affaires suivantes :**

- Décision modificative sur le budget principal n°05 et n°06

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés d'ajouter à l'ordre du jour les points ci-dessus.**

### **Modernisation du recouvrement des produits par mise en place du paiement en ligne PayFip : Offre groupée de paiement par prélèvement unique et par carte bancaire**

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces ou en chèques.

La mise en place de PayFip à compter du 15 octobre 2018, permettra à l'utilisateur de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Pour le prélèvement, l'authentification de l'utilisateur se fera au moyen de son identifiant fiscal à terme, une authentification par *France Connect* sera proposée. Cette authentification offre l'avantage, pour l'utilisateur, de ne pas avoir à saisir à nouveau les coordonnées bancaires lors de chaque paiement : PayFip pourra conserver autant de comptes bancaires que l'utilisateur le souhaite.

Les modalités d'accès à PayFip restent identiques à celles précédemment utilisées pour TIPI. Les collectivités ont toujours le choix de proposer le paiement en ligne via leur propre site internet ou via le « portail DGFIP » [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr). Le service, gratuit, reste disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le coût du service bancaire à la charge de la collectivité s'élève à 0.05€ HT par paiement + 0.25% du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20€ et 0.03€ par paiement + 0.20% du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20€.

Il est proposé, d'instaurer PayFip pour l'intégralité des recettes de la commune à compter de (date),

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, entendu, et après en avoir valablement délibéré,, à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Autoriser** la mise en place de PayFip Offre groupée de paiement par prélèvement unique et par carte bancaire pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux,
- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion à l'application PayFip ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

<b>Tarif eau assainissement 2019</b>
--------------------------------------

**Mr le Maire informe** les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente de l'eau et la taxe d'assainissement pour 2019.

**Il précise** qu'il est nécessaire de maintenir une proportion du coût et de calculer une répartition permettant d'être en conformité avec la réglementation.

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2019 le prix de vente de l'eau et la taxe d'assainissement comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau potable	1,65 €	1,65 €
Redevance assainissement au m <sup>3</sup>	1.00 €	1.00 €
Tarifcation unique par compteur	35,00 €	35,00 €
Part fixe assainissement par branchement	35,00 €	35,00 €

<b>Tarif gîtes</b>
--------------------

**Mr Le Maire expose** aux membres de l'assemblée la nécessité de fixer le tarif des gîtes pour la location saisonnière 2019.

**Il ajoute** que la conjoncture défavorable pour les familles souhaitant séjourner dans l'arrière-pays a toujours incité la commune à modérer ses tarifs.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2019 les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous :

**Gîte 11 rue de l'église**

	<b>BASSE SAISON</b> (du 01 octobre au 31 mai)	<b>HAUTE SAISON</b> (du 01 juin au 30 septembre)
<b>1 NUITEE</b>	40.00 €	50.00 €
<b>1 SEMAINE</b>	200.00 €	250.00 €
<b>1 MOIS</b>	700.00 €	700.00 €

**Gîte 23 Grand rue du Capitoul**

	<b>BASSE SAISON</b> (du 01 octobre au 31 mai)	<b>HAUTE SAISON</b> (du 01 juin au 30 septembre)
<b>1 NUITEE</b>	50.00 €	60.00 €
<b>1 SEMAINE</b>	250.00 €	300.00 €
<b>1 MOIS</b>	700.00 €	800.00 €

Décision modificative sur le budget principal n°05 et n°06

**Décision modificative n°05**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	231	201801			Immobilisations corporelles en cours	4 000,00
<b>Total</b>						<b>4 000,00</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1332	201801			Amendes de police	4 000,00
<b>Total</b>						<b>4 000,00</b>

**Décision modificative n°06**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	231	201801			Immobilisations corporelles en cours	4 460,00
<b>Total</b>						<b>4 460,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	231	201701			Immobilisations corporelles en cours	-4 460,00
<b>Total</b>						<b>-4 460,00</b>

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal choisit le colis de Noël qui sera comme chaque année distribué aux aînés de Lesquerde.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

A Lesquerde,  
Le 09 octobre 2018.

Monsieur Le Maire  
Jacques BARTHES